



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord

C.P. 1055 La Patrie

Tél. : 819-560-8444

Fax. : 819-560-8445

muni.hampden@hsf.qc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du canton de Hampden tenue en vidéoconférence, le mardi 12 janvier 2021 à 19 h.

Sont présents :

- Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

Formant quorum sous la présidence du Maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la secrétaire-trésorière Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée, Anne-Marie Lacourse, qui agit comme secrétaire du Verbatim.

#1 Ouverture de la séance

Le maire, Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2021-01-001 Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 1^{er} et 22 décembre 2020
 - 3.1 Suivi au procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport de la directrice générale
6. Rapport du service incendie et urbanisme
7. Question par courriel ou téléphone
8. Approbation des salaires 15 061,06 \$ et des comptes 18 354,26 \$
9. Correspondance
 - Demande d'appui pour projet de Loi C-213 « Loi canadienne sur l'assurance médicament »
 - Échéancier de travail
 - Avis public pour la modification au rôle d'évaluation 2019-2020-2021
 - Dépôt des formulaires pour les déclarations des intérêts pécuniaires
 - Évaluation du personnel
 - Vacances Directrice générale
 - Taxation 2021 (8 février 2021)
 - Soumission pour Apria (service incendie)

- Intérêts comptes de taxes

10. Résolutions

10.1 Modification résolution # **2020-09-103** sur l'autorisation de signataire, communications et renseignements confidentiels pour Revenu Québec (clicSÉQUR) par la directrice générale et secrétaire-trésorière

10.2 Règlement # **101-2021** modifiant le règlement # **87-2018** décrétant les frais de déplacement des élus.

10.3 Adoption de la procédure d'embauche

10.4 Adoption du contrat annuel de la firme Avocat Cain Lamarre

10.5 Adoption du contrat pour A1 gestion parasitaire

10.6 Adoption pour nouvelles mesures sanitaires en date du 6 janvier 2021

11. Varia

- Comptable
- Lettre défibrillateur

12. Période de questions

13. Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Monique Scholz et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit et est adopté, en gardant le Varia ouvert.

Adoptée

#3 2021-01-002 **Adoption des procès-verbaux du 1^{er} et 22 décembre 2020**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux du 1^{er} et 22 décembre, et qu'ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, par la conseillère Monique Scholz, d'adopter les procès-verbaux du 1^{er} et 22 décembre 2020, et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'ils renoncent à la lecture desdits procès-verbaux et qu'ils soient acceptés tel que présenté.

Adoptée

#4 **Rapport des comités et du maire**

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#5 **Rapport de la Directrice générale, secrétaire-trésorière**

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel, au 30 novembre 2020.

#6 Rapport du service incendie et urbanisme

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois de décembre 2020 du Service incendie par le chef pompier Daniel Beauchesne, ainsi que le rapport mensuel pour le service d'urbanisme par Fernando Rosas.

#7 Questions du public

Questions et/ou commentaires:

- Aucune question reçue par courriel ou par téléphone

#8 2021-01-003 Approbation des salaires et des comptes

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal du Canton de Hampden autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 18 354,26 \$ pour les déboursés 202100000 à # 202100025.

QUE le conseil prend connaissance des salaires de 15 061,06 \$ pour les déboursés : #202000396 à # 202000431.

Adoptée

#9 Correspondances

- Demande d'appui pour projet Loi C-213 « Loi canadienne sur l'assurance médicaments »
- Échéancier de travail
- Avis public pour la modification au rôle d'évaluation 2019-2020-2021
- Dépôt des formulaires pour les déclarations des intérêts pécuniaires
- Évaluation du personnel
- Vacances Directrice générale
- Taxation 2021 (8 février 2021)
- Soumission pour Apria (Service incendie)
- Intérêts comptes de taxes

#10 Résolutions

#10.1 2021-01-004 Modification de la résolution # 2020-09-103 sur l'Autorisation de signataire, communications et renseignements confidentiels pour Revenu Québec (clicSÉQUR) par la directrice générale et secrétaire-trésorière

Attendu que nous avons envoyé la résolution # 2020-09-103, en septembre dernier à Revenu Québec (ClicSEQUR) et que celle-ci ne répondait pas aux critères de résolution ;

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil donne l'autorisation à la directrice générale de faire les modifications nécessaires de la résolution.

Adoptée

#10.2 2021-01-005 **RÈGLEMENT NUMÉRO 101-2021 modifiant le règlement numéro 87-2018 décrétant les frais de déplacement des élus.**

RÈGLEMENT NUMÉRO 101- 2020

DÉCRÉTANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le conseil de la municipalité peut, par règlement, établir un tarif applicable au cas où des dépenses seraient occasionnées pour le compte de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire faire un règlement « sur les frais de déplacement des élus »;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 22 décembre 2020 par le conseiller Martin Turcotte;

ATTENDU QU'il y a eu adoption du projet de règlement le 22 décembre 2020;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger tout règlement antérieur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE CARON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL ET IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus mentionné fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement sur les frais de déplacement des élus » et porte le numéro 101-2020 des règlements de la municipalité du Canton de Hampden.

ARTICLE 3 GÉNÉRALITÉ

Les élus doivent être préalablement autorisés par le conseil municipal avant d'engager des frais de déplacement pour le compte de la municipalité. Le conseil municipal autorise, sur présentation de pièces justificatives, le remboursement de ces dépenses lors de ses séances ordinaires.

ARTICLE 4 FRAIS DE TRANSPORT ET FRAIS DE RÉUNIONS

Pour l'utilisation du véhicule personnel, le tarif suivant s'applique :

- a) À l'intérieur des limites de la Municipalité, ou de la municipalité de La Patrie ou de la Ville de Scotstown : aucun remboursement;
- b) Pour tout déplacement, sauf hors du Québec : les frais par kilomètre parcouru seront payables selon le taux en vigueur, établie par la MRC du Haut-Saint-François ou un montant fixe de 40,00\$, le montant accordé sera celui le plus avantageux.

Pour les frais de réunions, le tarif suivant s'applique :

- a) Pour toute réunion ou vidéoconférence, un montant fixe de 25 \$ à l'intérieur des limites de la Municipalité du canton de Hampden, ou de la municipalité de La Patrie ou de la ville de Scotstown, à l'exception des séances régulières, des séances extraordinaires et des ateliers de travail du conseil de la Municipalité dont ceux-ci font partie du salaire annuel des élus.

ARTICLE 5 ABSENCE LORS D'UNE RÉUNION DU CONSEIL

L'élu a le droit de s'absenter d'une réunion du conseil sans perdre la rémunération qui lui est accordé mensuellement.

Adoptée

#10.3 Adoption de la procédure d'embauche

Reporté

#10.4 2021-01-006 Adoption du contrat annuel de la firme Avocat Cain Lamarre

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre SENCRL, conseillers juridiques inc., pour la somme de 2 475\$ plus taxes et frais de services administratifs de 5% au besoin pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Adoptée

#10.5 2021-01-007 Adoption du contrat annuel pour A1 gestion parasitaire

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise avec A1 gestion parasitaire le traitement extérieur printanier et automnal pour un tarif forfaitaire au montant de 465 \$/année.

Adoptée

#10.4 2021-01-008 Adoption pour nouvelles mesures sanitaires en date du 6 janvier 2021

Attendu que le gouvernement a annoncé le 6 janvier dernier par une conférence de presse des mesures plus restrictives ;

Considérant les raisons des contraintes relatives à l'administration municipale (accès au logiciel comptable, réception et traitement du courrier, paiement des factures, préparation

des séances du conseil, préparation de la taxation ou de la fin d'année...), la directrice générale et son adjointe pourront effectuer leurs tâches quotidiennes au bureau ou par télétravail ;

Attendu que dans les régions ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public et qu'il est recommandé de tenir les séances à distance afin d'éviter la rencontre des élus et la propagation du virus, la municipalité pourrait, à l'exception, se réunir pour des sujets plus particuliers. La municipalité affichera dès que possible une retranscription intégrale des délibérations dans un document accessible sur le site internet ou sur toute autre plateforme numérique étant donné que les citoyens ne peuvent pas y assister en zone rouge ;

Attendu que les citoyens ne peuvent assister aux séances du conseil, l'ordre du jour sera affiché aux endroits respectifs déterminés par la municipalité, et ils pourront adresser leurs questions par courriel : muni.hampden@hsfqc.ca ou en téléphonant au bureau municipal : 819 560-8444 ;

Attendu que le bureau est fermé à la population, les demandes de permis et autres demandes se feront par courriel ou par téléphone; les paiements de taxes devront être faits par la poste ou par paiement à la caisse, ou encore en déposant une enveloppe dans le panneau postal, situé sur la porte de la salle des séances du conseil directement au bureau municipal ;

Il est proposé, par la conseillère Lisa Irving, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil approuve ces nouvelles mesures sanitaires.

Adoptée

#11 Période de questions

Aucun public présent

#7 2021-01-009 Levée de séance

À 20 h 30 la conseillère Chantal Langlois propose la levée de la séance extraordinaire.

Adoptée

Bertrand Prévost
Maire

Manon Roy
Directrice générale et
secrétaire-trésorière